

CONDITIONS TARIFAIRES

Cotisations particuliers et professionnel.les

Pour utiliser les pives papiers et/ou les pives numériques, l'adhérent s'acquitte d'une cotisation dont le montant est fixé chaque année par le Conseil d'Administration pour l'année civile.

L'adhérent.e particulier.e verse :

- Une cotisation libre, consciente et solidaire dont le montant de cotisation annuelle n'est pas figé. Cette cotisation lui permet d'utiliser les pives papiers et/ou les pives numériques pendant l'année en cours.

L'adhérent.e professionnel.le verse :

- Une cotisation évolutive en fonction du nombre de salarié.es, pour pouvoir utiliser les pives numériques et les pives papiers. L'adhérent.e professionnel.le peut choisir de verser une cotisation de soutien à l'association.

Grille de cotisation professionnelle :

Nombre de salarié.es	Cotisation	Cotisation de soutien
0 salarié.e	60€/an (5€/mois)	90€
1 salarié.es	72€/an (6€/mois)	108€
2 à 3 salarié.es	84€/an (7€/mois)	126€
4 à 7 salarié.es	108€/an (9€/mois)	163€
8 à 10 salarié.es	144€/an (12€/mois)	216€
10 à 25 salarié.es	192€/an (16€/mois)	288€
26 à 49 salarié.es	240€/an (20€/mois)	360€
50 salarié.es ou plus	360€/an (30€/mois)	540€

Dans le cas où l'adhérent.e professionnel.le fait part à l'association de difficultés financières, il pourra se voir proposer une cotisation solidaire d'un montant de 30€.

En plus de la cotisation, des **frais de dossier** à régler une seule fois sont appliqués :

- 50€ pour les nouveaux adhérent.es professionnel.les : pour la procédure de conventionnement et l'accompagnement à la mise en place des moyens de paiement (billets et numériques).
- 25€ pour les professionnel.les adhérent.es déjà avant 2023 : pour l'accompagnement à la mise en place du numérique.

Autres opérations _

Échanges Euro en Pives	gratuit
Opération de paiement par carte bancaire	gratuit
Opération de paiement par virements app'pive	gratuit
Remboursement de pives numériques ou papiers en euros pour les professionnel.les	Gratuit pour un montant cumulé de 2000 pives max par année civile. Au delà de cette limite le.a professionnel.le accepte un accompagnement personnalisé pour trouver des solutions à la circulation des pives. Dans les cas ou le.a professionnel.le : <ul style="list-style-type: none">- choisit de ne pas prendre part à l'accompagnement- ou de ne pas mettre en œuvre les solutions proposées La Pive se réserve le droit de prélever une contribution à la reconversion de 5% du montant reconverti.
Gestion de la perte du mot de passe de validation des transactions	10 €/P
Frais de rejet de prélèvement SEPA	15€/P
Frais de clôture et remboursement du solde du portefeuille numérique professionnel	5 % du montant remboursé

Les conditions tarifaires sont révisées annuellement par décision du Conseil d'Administration. Elles sont consultables sur le site internet (<https://www.pive.fr/telechargements/>)